

2020_CT2_051

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Politique de la ville / Cohésion sociale - Partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire Politique de la ville / Cohésion sociale

■ Séance du 23 juillet 2020

04_2_02

■ Partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Au titre de sa compétence Politique de la ville, le Territoire du Pays d'Aix (TPA) a signé en 2018 une convention avec le Dispositif Régional d'Observation Sociale Paca (DROS) pour une durée de trois ans pour son accompagnement dans le cadre de ses travaux, et notamment le suivi du contrat de ville signé le 30 juin 2015.

Le Dispositif Régional d'Observation Sociale Paca, conscient de l'intérêt tout particulier que présentent sur le plan économique et social les éléments d'information dont il dispose, est intéressé à poursuivre le partenariat avec le Pays d'Aix engagé depuis 2014, le DROS marque ainsi sa volonté de fournir les données sociales disponibles, son appui méthodologique et son expertise, dans le cadre des travaux menés par le Pays d'Aix.

Cette collaboration à laquelle il faut ajouter l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance (AUPA) a permis de réaliser en 2015, un « portrait social du territoire » qui a orienté les actions en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain sur les différents quartiers concernés.

Afin d'anticiper le besoin en matière de suivi et d'évaluation du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix, la fourniture des données et l'accompagnement expert du DROS sont nécessaires.

A partir de ces données, l'AUPA a les éléments pour assurer le suivi des indicateurs liés au niveau du revenu, au nombre d'allocataire du Revenu Solidarité Active (R.S.A) notamment, à l'échelle des IRIS (infra communal). Il est prévu aussi la fourniture de données spécifiques pour les « quartiers politique de la ville » (QPV).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_051-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Enfin, l'actualisation de l'indice de fragilité « sociale » est possible sur les communes concernées.

Au delà de la fourniture de ces données statistiques issues des données brutes de la CAF (Caisses d'Allocations Familiales), l'équipe du DROS sera associée à l'évaluation en continu du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix.

Dans le cadre de la convention, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix pour l'année 2020 s'élève à 10 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2018_CT2_349 du Conseil de Territoire du 11 octobre 2018 relative à l'Approbation de la Convention de partenariat avec le DROS ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ce partenariat avec le Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) est essentiel pour le suivi et l'évaluation de la politique de la ville mise à œuvre à l'échelle du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une participation financière de 10 000 € au Dispositif Régional de l'Observation Sociale pour son accompagnement dans le cadre de ses travaux, et notamment le suivi du Contrat de Ville

Article 2 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 – Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : chapitre 011, nature 6188, fonction 52.

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Politique de la ville / Cohésion sociale - Partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUL. 2020**